

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 29 septembre 2023</b>	<b>N° 2023-380</b>

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE  
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40  
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45  
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h  
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30  
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19  
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h  
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55  
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 29 septembre 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction du Foncier	<b><i>N° 2023-380</i></b>

---

**Bruges - Allée de la jalle noire - Parcelle cadastrée AH 31- Cession à la société Equinix France SAS pour la construction d'un Data Center - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire de l'immeuble cadastré AH 31, situé à Bruges, contiguë au parc des expositions et en bordure du lac.

La société Equinix France SAS (Société par actions simplifiée) s'est montrée intéressée pour l'acquisition d'une emprise de terrain nu à détacher de la parcelle AH 31, en vue d'y réaliser un second centre de traitement de données (data center). Cette nouvelle installation permettra de répondre au besoin grandissant de stockage lié au développement de la fibre sur le territoire métropolitain.

Dans ce contexte, des discussions ont été engagées, pour finalement aboutir à la cession par Bordeaux Métropole d'une emprise de 23 594 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée AH 31.

En conséquence, la cession par Bordeaux Métropole de l'unité foncière sus désignée s'opèrera moyennant le prix d'UN MILLION QUATRE CENT QUATRE MILLE SEPT CENTS euros Hors Taxe (1 404 700 € HT), à majorer d'une TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique de vente, prix qui n'est pas inférieur aux estimations de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

De plus, Equinix France SAS remboursera à Bordeaux Métropole le montant des études environnementales réalisées sur la partie qu'elle acquière, soit DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE EUROS (10 664 €).

Par ailleurs, la parcelle AH 31 ayant été affectée temporairement à l'usage de parking pour le parc des expositions, le déclassement préalable de l'emprise cédée a été opéré par arrêté n°23METPP00622 du 12 juin 2023.

Enfin, il est important de souligner qu'au regard des particularités environnementales de la parcelle AH 31, l'acquéreur devra conserver et entretenir le terrain dans le respect des normes environnementales qui s'y appliquent. Il veillera notamment à préserver la zone humide non constructible qui entoure le data center.

Une promesse unilatérale d'achat a été signée le 27 juillet 2023 par Equinix France SAS actant de l'ensemble des points présentés ci-dessus.

**Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-2,  
**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2221-1 et suivants,  
**VU** les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2022-33281-69722 du 20 septembre 2022 et n°2022-33281-57265 du 10 octobre 2022,  
**VU** l'arrêté de déclassement n° 23METPP00622 en date du 12 juin 2023, enregistré à la Préfecture de la Gironde le 13 juin 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** le projet présenté par Equinix France SAS dont les composantes sont en pleine cohérence avec les besoins de stockage lié au développement de la fibre sur le territoire métropolitain,

### DECIDE

**Article 1** : de céder à Equinix France SAS, Société par actions simplifiée dont le siège est à SAINT-DENIS (93200), 114 rue Amboise Croizat, identifiée au SIREN sous le numéro 429 840 853, avec faculté de substitution, une emprise de terrain nu d'une superficie de 23 594 m<sup>2</sup> environ, sise allée de la jalle noire à Bruges, à détacher de la parcelle cadastrée AH 31 moyennant le prix d'UN MILLION QUATRE CENT QUATRE MILLE SEPT CENTS euros Hors Taxe (1 404 700 € HT), à majorer d'une TVA au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte authentique de vente, prix qui n'est pas inférieur aux estimations de la Direction de l'immobilier de l'Etat, auquel se rajoutera le montant des études environnementales réalisées sur la partie cédée, soit DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE EUROS (10 664 €),

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tout autre document afférent à cette transaction,

**Article 3** : d'imputer la recette provenant de cette cession au chapitre 77, article 775, fonction 515, du budget principal de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2023</b>	